

qu'ils ont des obligations envers l'organisation, que le Canada est convaincu du rôle qu'il doit jouer dans les affaires internationales, mais tant que nous ne saurons pas à quoi nous en tenir, tant que nous n'aurons pas eu une confrontation non équivoque avec les négociateurs, ce doute subsistera. Un autre fait nous trouble, celui que seuls les États-Unis aient droit de veto; on peut donc se demander dans quelle mesure le Fonds monétaire international reflète vraiment l'opinion mondiale et dans quelle mesure il est un instrument de la politique américaine. Nous appuyons cette mesure car on nous a assuré qu'elle est bonne pour le Canada et pour le monde, mais nous tenons à formuler ces réserves.

Le Canada est un pays très particulier et dire qu'il doit se comporter comme tout autre pays au monde c'est faire fi des conditions spéciales de notre pays. A mon avis, l'arrangement actuel que nous avons avec le Fonds monétaire international, et selon lequel nous avons un taux de change fixe ne constitue pas le meilleur arrangement pour le Canada.

Je ne crois pas qu'on puisse même prouver que l'engagement spécial qui lie Canada soit avantageux pour le reste du monde. A mon sens, il faudrait examiner notre position en vue de régler la question d'un taux de change fixe par opposition à un taux flottant. Le Canada est un pays fort peu protectionniste et grand commerçant, et le taux de change fixe pose des problèmes, dont le plus grave est que notre politique intérieure a bien souvent été entravée à cause de la combinaison de réserves fixes avec un taux de change fixe. Jusqu'en 1962, le Canada avait un taux flottant. Cela marchait fort bien et cela aurait sans doute pu continuer sans la panique dont fut pris le gouvernement de l'époque, qui suivait une politique désastreuse en matière de taux de change. D'un côté il s'efforçait de le soutenir, tandis que de l'autre il le rabaisait. Après, il a voulu le stabiliser. Il ne savait pas ce qu'il voulait. Tandis que le gouvernement adoptait une série de politiques financières, les politiques monétaires étaient orientées à rebours.

Le gouvernement d'alors a laissé nos réserves de change se détériorer à tel point qu'il ne voyait plus qu'un moyen de s'en sortir: accepter les conditions exigées par le Fonds monétaire international afin de sauver le taux du change à ce moment-là. Les conditions imposées au Canada étaient telles qu'il n'était pas nécessaire pour nous de les accepter. Le gouvernement avait des solutions de

rechange. Il aurait pu instaurer le contrôle des changes; montrer plus d'intelligence en coordonnant les politiques fiscales et monétaires. Il nous a laissé en héritage un taux fixe du change qui, à mon avis, ne sert pas les meilleurs intérêts du pays.

On prétend qu'un taux fixe du change permet la stabilité ou donne certaines indications sur les valeurs relatives des devises des différents pays. Rien n'est plus loin de la vérité. Nous savons que bien des pays trouvent des moyens de contourner les limitations qu'impose un taux fixe du change, dont diverses formes d'impôt qu'ils peuvent utiliser pour subventionner les exportations, certains moyens de décourager les importations. Le but du taux fixe du change pour fournir la stabilité, devient ainsi hors d'atteinte.

On pourrait se demander s'il n'y aurait pas lieu de débattre et d'examiner à fond les avantages d'un genre de taux par rapport à un autre. Dans notre pays, on fait toutes sortes de suggestions actuellement, mais le Parlement n'a vraiment pas examiné la question à fond. Les accords de Bretton Woods posent une condition, et ils sont à prendre ou à laisser; rien n'y peut être modifié; le tout doit être accepté ou rejeté. Cela signifie que les modifications auxquelles certains d'entre nous pourraient songer pour améliorer les accords sont hors de question.

Le changement aurait simplement pour effet de doubler pour ainsi dire le prix de l'or et en créant des droits de vote spéciaux, dans diverses circonstances, on accorde, en réalité, à chaque pays plus de liquidités. L'avantage de procéder de cette façon au lieu de doubler le prix de l'or c'est que les effets sont moins préjudiciables pour les pays qui ne gardent pas leurs réserves en devises-or ou qui ont des réserves en dollars plutôt qu'en or, comme le Canada.

Compte tenu de ces réserves, j'espère que le gouvernement se montrera disposé à soumettre cette mesure au comité des finances, du commerce et des affaires économiques afin qu'il l'examine à fond, à faire témoigner des spécialistes et à doter le comité d'un personnel beaucoup plus nombreux. Celui-ci aura l'assurance que les témoins qui comparaissent devant lui sont interrogés comme il se doit, que les questions posées sont judicieuses et que les réponses fournies ne sauraient être mises en doute.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):
Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?